

**Arrêté du 28 février 2002 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement**

NOR : ATEG0210226A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

- M. Wahl (Thierry), directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
- M. Vesseron (Philippe), directeur de la prévention des pollutions et des risques ;
- M. Baudot (Bernard), directeur de l'eau ;
- Mme Barret (Christiane), directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
- M. Bureau (Dominique), directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
- M. Gaillard-de-Lavernée (Christian), directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Weiss (Jean-Pierre), directeur du personnel, des services et de la modernisation du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
- M. Tendron (Gérard), directeur général de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage ;
- M. Simon (Gilbert), directeur général du Conseil supérieur de la pêche ;
- M. Letourneux (François), directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. Jacques-le-Seigneur (Vincent), directeur de l'Institut français de l'environnement ;
- M. Beseme (Jean-Louis), directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- M. Moulinas (Gérard), directeur du parc national des Cévennes ;
- M. Pialat (Alain), directeur régional de l'environnement Ile-de-France ;
- Mme Hélias (Annick), directrice régionale de l'environnement Bretagne.

Membres suppléants :

- M. Renoux (Alain), directeur général adjoint de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
- M. Henry (Jean-Pierre), directeur adjoint de la direction de la prévention des pollutions et des risques ;
- M. Février (Patrick), adjoint au directeur de l'eau ;
- M. Michel (Jean-Marc), directeur adjoint de la nature et des paysages ;
- M. Decarre (Michel), sous-directeur des ressources humaines ;
- Mme Bobenriether (Odile), adjointe au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Bégassat (Luc), sous-directeur des personnels administratifs et contractuels au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
- M. Aubourg (Marc), directeur administratif et financier du Conseil supérieur de la pêche ;
- M. Decoud (Jean-Michel), directeur adjoint du parc national des Ecrins ;
- Mme Toubanc (Véronique), secrétaire générale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. Lefebvre (Philippe), secrétaire général de l'Institut français de l'environnement ;
- M. Sénégas (Philippe), directeur régional de l'environnement Midi-Pyrénées ;
- M. Lagauterie (Philippe), directeur régional de l'environnement Centre ;
- Mme Godfroid (Sandrine), directrice régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon ;
- M. Forray (Nicolas), directeur régional de l'environnement Basse-Normandie.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires :

Au titre de la CFDT :

- M. Faure (Laurent) ;
- M. Doignon (Jannick) ;
- Mme Cazin-Verdier (Florence) ;
- M. Michel (Michel) ;
- M. Houard (Thierry) ;
- M. Deluermoz (Gille) ;
- M. Hébert (Nicolas) ;
- Mme Lallemand (Claudie).

Au titre de la CGT :

- M. Martin (Pascal) ;
- Mme Corneloup (Christiane) ;
- M. Berdayes (José).

Au titre de FO :

- Mme Carles (Christiane).

Au titre de l'UNSA :

- M. Céciliot (Eric) ;
- M. Gourdin (Eric) ;
- Mme Mora (Anne-Marie).

Membres suppléants :

Au titre de la CFDT :

- Mme Bessis (Claude) ;
- M. Maynard (Jean-Jacques) ;
- M. Keller (Denis) ;
- M. Gascard (Daniel) ;
- Mme Zysberg (Claudine) ;
- M. Noyon (Nicolas) ;
- M. Thorette (Jacques) ;
- M. Morel (Régis).

Au titre de la CGT :

- M. Combrouze (Francis) ;
- M. Maume (Jean-Claude) ;
- M. Guenin (Sébastien).

Au titre de FO :

- Mme Janot (Sophie).

Au titre de l'UNSA :

- Mme Aeschimann (Anne) ;
- M. Bon (Frédéric) ;
- M. Chaudré (Fabien).

### Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 28 février 2002.

Pour le ministre et par délégation,  
par empêchement du directeur  
général :  
*Le directeur général adjoint,*  
A. Renoux